



Bulletin Municipal n° 38 2020

Travaux mur du cimetière



Travaux voirie



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2021

Sous réserve des conditions de l'évolution
de la pandémie et des directives gouvernementales

Samedi 20 février

Belote - *FCFSMV*

Dimanche 28 février

23^{ème} randonnée pédestre - *FR*

Samedi 6 mars

Course cycliste UFOLEP prix Chatreix - *FR*

dimanche 7 mars

Carnaval - *CDV*

Samedi 20 mars

Soirée - *FCFSMV*

Dimanche 28 mars

Marché de printemps - *CDV*

Dimanche 4 avril

Chasse aux œufs - *FR*

Dimanche 11 avril

Bourses aux vêtements - *CDV*

Samedi 24 avril

Repas dansant « Choucroute » - *FR*

Dimanche 25 avril

Randonnée pour tous - *CRPN*

Lundi 24 mai

27^{ème} brocante / vide grenier - *FR*

Samedi 17 & dimanche 18 juillet

37^{ème} fête folklorique - *FR*

Dimanche __ septembre (à déterminer)

Foire aux livres / CD / DVD - *CRPN*

Samedi __ octobre (à déterminer)

Soirée couscous - *CRPN*

Dimanche 17 octobre

Bourse aux vêtements et aux jouets - *CDV*

Samedi 23 octobre

Repas dansant « Moules frites » - *FR*

Vendredi 12 novembre

Rifles - *FR*

Samedi 4 décembre

Concours de belote - *FR*

Dimanche 19 décembre

Marché de Noël - *CDV*

Retrouvez toutes les manifestations
sur notre site :
<http://www.vignouxsouslesaix.fr>

FR : Foyer Rural ; **FCFSMV** : Football Club Fussy Saint Martin Vignoux ; **FV** : Fil de Vignoux ; **CDV** : Cœur de Village ; **SP** : Amicale Saint Paul ; **ASS** : Association Sportive Scolaire ; **CRPN** : Ça Roule Pour Nous

SOMMAIRE



Route de Ste Solange



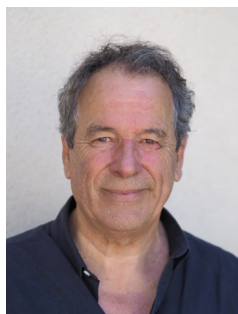
Faitin



Décoration de Noël

Calendrier des manifestations 2021	2
Sommaire	3
Le conseil municipal	4
Le mot du Maire	5
Travaux réalisés en 2020	6 & 11
Voirie	
Cimetière	
Eau potable - Assainissement	
Environnement	
Dépôts sauvages	
PLUi	12 & 13
Encarts publicitaires	14
Affaires diverses	15
Restauration scolaire	
École	
Bibliothèque	
Il était une fois à Vignoux-sous-les-Aix	16
Encarts publicitaires	17
Plan aménagement centre bourg	18 & 19
La vie des associations	20 à 24
Au Fil de Vignoux	
Foyer Rural	
Cœur de Village	
Amicale Vigneronne de St Paul	
Ça Roule Pour Nous	
Le Petit Club de Vignoux	
Football Club Fussy Saint Martin Vignoux	
Encarts publicitaires	25
Infos diverses	26
CNRACL	
Le repas des Aînés	
Commémorations 8 mai & 11 novembre	
Infos municipales	27
Carnet familial 2020	28
Artisans commerçants	29
Social-santé : informations pratiques	30
Bloc-notes	31

LE CONSEIL MUNICIPAL



Thierry Cosson
Maire



Yves Cordina
1^{er} Adjoint



Jean Thomasset
2^{ème} Adjoint



Laurent Petithomme
3^{ème} Adjoint

Conseillers municipaux



Chrystelle Noublanche



Alain Bailly



Aurélie Rimbault



Damien Raynal



Delphine Deshaies



Patrick Archambault



Thierry Carrel



Laëtitia Bernier



Stéphane Vinchon



Marie-Jeanne Marcon



Gilles Marteau

Le mot du Maire

Chères Vignogilloises, Chers Vignogillois,

2020 Une année particulièrement difficile se termine et nous nous posons toujours les mêmes questions. Quand cela va-t-il s'arrêter ? Vais-je pouvoir circuler et recevoir ma famille et mes amis sans danger pour eux et pour moi ? Va-t-on bientôt revoir ce qui fait notre raison de vivre ? Notre liberté, le lien social, notre travail. A l'heure où je vous écris ces mots, je suis bien incapable de vous répondre, mais ce que je peux vous encourager à faire, c'est de respecter les gestes barrières à la lettre tant qu'ils n'auront pas trouvé le moyen ou le remède pour éradiquer cette pandémie.

Je suis conscient que ces efforts pèsent sur notre moral et sur nos vies, que ces mesures ont des conséquences économiques parfois dramatiques, que nos associations, qui font le lien social de notre village, se demandent si la dynamique sera au rendez-vous au moment de reprendre. Malgré cette lassitude légitime et partagée par tous, nous devons tenir bon. La solidarité et la force dont nous faisons preuve me donne espoir, nous arriverons à surmonter cette épreuve ensemble.

2020 Une année de renouvellement.

Il aura fallu attendre le 28 juin 2020, date du deuxième tour pour connaître les résultats des élections municipales et je veux vous remercier d'avoir choisi majoritairement notre liste.

Je tiens à remercier M. René Thomas, notre ancien maire, pour avoir géré et mis en place les mesures de prévention dans la gestion du premier confinement de la Covid 19 au sein de notre commune et le féliciter pour les actions menées en vue de développer et d'améliorer la qualité de vie à Vignoux-sous-les-Aix le temps de ses mandats.

Prendre le train de la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry en marche. A peine élus le 3 juillet, il fallait déjà prendre des décisions sur la redevance incitative, étudier le transfert de compétences Eau et Assainissement, reprendre le dossier PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), et cela avec des conditions sanitaires extrêmement compliquées liées à la Covid 19. Nous avons pris la mesure de notre tâche et nos responsabilités en nous appuyant sur le travail effectué par nos prédécesseurs intercommunaux et en prenant des accords d'investissements et de conventionnements avec la communauté de communes.

2020 c'est aussi le lancement du projet d'aménagement du Centre Bourg.

Nous avons choisi le Cabinet ICA (Ingénierie Conseil en Aménagement) basé à St Martin d'Auxigny pour mener à bien l'étude du projet et nous faire des propositions en fonction des critères que nous avons choisis. Vous découvrirez des esquisses en page centrale.

J'aurais aimé partager avec vous et, de vive voix, ces orientations lors des vœux du maire à la population. Malheureusement il n'en sera pas ainsi. Nous avons décidé de ne pas organiser ces vœux, certainement une première à Vignoux, et, j'espère, la dernière.

Je tenais à remercier tous les membres du personnel de la commune pour leur implication sans faille et leur présence en continu malgré la Covid 19, remercier les Présidentes, les Présidents ainsi que les bénévoles des associations pour leur compréhension dans les mesures mises en place et qui ne leur ont pas permis d'organiser leurs manifestations, remercier les maîtresses d'écoles et la directrice pour leur dévouement à instruire malgré les conditions de travail et vous remercier Chères Vignogilloises et Vignogillois pour votre patience et le soutien apporté à nos commerces, soyons solidaires.

Pour 2021, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons nos meilleurs vœux de santé, de travail et de bonheur pour vous-mêmes et vos proches. Protégez-vous.



*Votre Maire,
Thierry COSSON*

Travaux réalisés en 2020

Voirie



La société Axiroute a réalisé les travaux de voirie au Chemin du Petit Fromangeux, de la Route de St Georges jusqu'à l'orée du Bois de Faitin en passant par le placier. Un revêtement bicouche a été retenu pour remettre en état cette portion particulièrement dégradée. Elle a poursuivi ces travaux de bicouche Route de Faitin, de la Route du Corot jusqu'à l'orée du Bois de Faitin. Elle a terminé par un enrobé à chaud sur la troisième et dernière tranche de la Route du Corot (des Miniers à la patte d'oie de la Route de Faitin). Le montant de ces travaux s'est élevé à 32 996,58 €^{TTC}.



Sur ces mêmes portions, des travaux de curage de fossés et d'arasement d'accotements ont été nécessaires afin de faciliter les écoulements d'eau de pluie. C'est l'entreprise Nicolas Blanchet qui a réalisé ces travaux pour un montant de 3 996,00 €^{TTC}.

Cimetière



Notre mur du cimetière, qui s'était écroulé en 2018, a fait l'objet d'une expertise par l'assurance afin d'en déterminer la cause et éventuellement prendre en charge la reconstruction si la cause en avait été la sécheresse. L'expertise n'a pas joué en notre faveur et nous avons dû assumer la reconstruction à nos frais.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Art Construction pour un montant de 28 171,00 €^{TTC}. Une demande de subvention DETR a été demandée.

Un nouveau columbarium a été mis en place au mois de septembre. Il comprend six emplacements pouvant contenir plusieurs urnes. Le montant de l'installation s'élève à 4 104,00 €^{TTC}.

Art
Construction

MAÇONNERIE GÉNÉRALE

RÉNOVATION ■ BÉTON ARMÉ ■ RAVALEMENT

308 rue Amédée Bollée - 18230 SAINT DOULCHARD

mail : art-construction.18@orange.fr

Tél. : 02 48 65 80 52 - fax : 02 48 70 38 70

www.art-construction.fr



Divers

De nouveaux éclairages ont été posés au niveau de la cantine-halte garderie afin d'améliorer l'accueil et la sécurité des élèves et des parents. Travaux réalisés par l'entreprise Laborde Olivier.

Eau potable - Assainissement collectif



Transfert des compétences eau et assainissement



Le 25 novembre 2020, lors du conseil municipal, nous avons voté pour le transfert des compétences eau et assainissement, tout comme les 29 autres communes qui constituent la communauté de communes. Il est évident que nos réseaux vieillissant (50 ans) doivent faire partie d'un programme de renouvellement que nous n'avons pas les moyens d'assumer seuls ou alors au prix d'un effort financier hors du commun.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée le 7 août 2015 vise à réorganiser et clarifier les compétences des collectivités territoriales.

Ce transfert des compétences prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2021. Un report au 1^{er} janvier 2026 aurait pu être possible si 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population intercommunale s'y étaient opposées.

A partir du 1^{er} janvier 2021, c'est la communauté de communes qui interviendra sur notre réseau eau potable et réseau assainissement. La commune restera un interlocuteur indispensable au bon fonctionnement du service. Une convention est établie entre la communauté de communes et la commune pour la mise à disposition de notre personnel communal lors de leurs interventions concernant le service.

Le remplacement du réseau eau potable préalable au futur aménagement centre bourg prévu pour le début de l'année 2021 sera pris en charge par la communauté de communes. Le montant estimé des travaux s'élève à 198 000 € HT, le remplacement s'étend de la rue d'Auron à l'entrée de la route de Bourges soit plus de 600 mètres linéaires.

Environnement

Un nouveau véhicule pour la commune.

Depuis quelques mois, la commune n'avait qu'un véhicule pour assurer le service.

Désormais notre agent communal utilise un Kangoo électrique pour transporter du matériel léger afin d'assurer le petit entretien courant.





Je vous rappelle le principe de la redevance incitative : elle s'appuie sur le principe du « Pollueur Payeur ».

Actuellement la Communauté de Communes paye 18,00 € la tonne de déchets enfouis, cette taxe va augmenter progressivement pour arriver dans les 5 ans à 65,00 € la tonne, d'où l'importance de maîtriser les coûts.

Réduire nos déchets, c'est réduire la facture et réduire l'impact sur l'environnement. Favoriser le tri sélectif, le compostage, revaloriser nos déchets sont les actions à privilégier.

Ce qui change pour nous à Vignoux-sous-les-Aix dès le 1^{er} janvier 2021 :

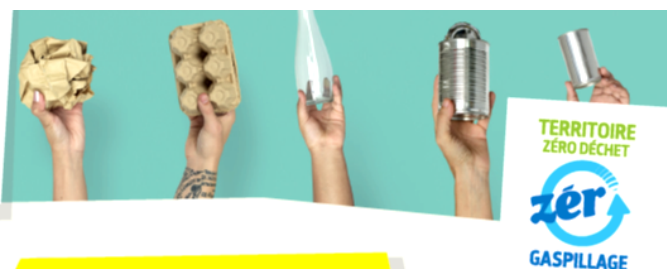
- * **Un bac jaune** vous a été distribué le 14 ou le 18 décembre, il remplacera le sac jaune qui ne sera plus fourni par la mairie. Il recevra tous les emballages recyclables dont la liste vous a été transmise lors de la réception de votre bac jaune. **Il sera relevé gratuitement lors du ramassage par le camion, seul le bac noir est facturé lors du passage.**
- * Un calendrier précis des dates de passage vous a été fourni (passage tous les 15 jours).
- * Votre facture sera établie en fonction du volume de votre bac noir et du nombre de levées effectuées.
- * Des points d'apports volontaires seront mis à la disposition de tous les usagers et des usagers particuliers tels que les résidences secondaires et les résidences inaccessibles. Les points d'apports volontaires sont placés à côtés des bennes à verres.



Vous trouverez toutes les réponses à vos questions sur le site internet et la page Facebook de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
Contact : 02-48-04-75-75 - dechets.info@terresduhautberry.fr.



ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS !



TERRES DU HAUT BERRY, TERRE DE T'RI

On a tous un rôle à jouer dans la préservation de l'environnement et la réduction des déchets. Outre le tri et le compostage, il existe de nombreux gestes permettant de réduire ses déchets :

ACHETER AVEC MOINS D'EMBALLAGES :

par vos choix de consommation, vous avez un pouvoir sur la production de déchets.

Vous pouvez par exemple :

- Acheter en vrac
- Préférer l'eau du robinet
- Éviter les produits suremballés

ACHETER DURABLE

La mode du jetable a considérablement augmenté la quantité de déchets, ce n'est pas une fatalité.

Vous pouvez :

- Acheter des appareils à batterie et piles rechargeables
- Préférer les objets démontables et réparables
- Choisir des objets qui pourront vous servir souvent ou durer dans le temps

LOUER, EMPRUNTER, RÉPARER

Si vous n'avez besoin d'un objet qu'occasionnellement, vous pouvez le louer (appareil de bricolage, de jardinage...). De même, si un appareil tombe en panne, vous pouvez essayer de le réparer vous-même ou l'amener chez un professionnel avant de le jeter définitivement.

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE :

En moyenne chaque année, un français jette 20kg d'aliments, dont 7kg d'aliments encore emballés.

Pour réduire le gaspillage alimentaire vous pouvez :

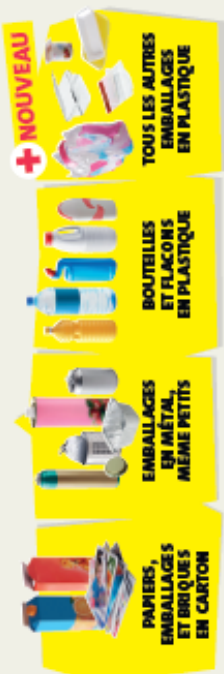
- Faire une liste avant les courses pour n'acheter que ce dont vous avez besoin,
- Surveiller les dates de péremption, surtout sur les produits frais,
- Doser les quantités pour ne pas cuisiner plus que nécessaire,
- Inventer ou rechercher des recettes à partir des restes.





**FUSSY - PIGNY
VIGNOUX-SOUS-LES-AIX**

**NOUVEAU !
À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2021
TOUS LES PAPIERS ET
EMBALLAGES SE TRIENT**



Trier permet de réduire ses ordures ménagères.
Près de 40% des déchets produits par un ménage sont recyclables.

JANVIER

1	V	
2	S	
3	D	
4	L	01
5	M	
6	M	
7	J	
8	V	
9	S	
10	D	
11	L	02
12	M	
13	M	
14	J	
15	V	
16	S	
17	D	
18	L	03
19	M	
20	M	
21	J	
22	V	
23	S	
24	D	
25	L	04
26	M	
27	M	
28	J	
29	V	
30	S	
31	D	

FÉVRIER

1	L	05
2	M	
3	M	
4	J	
5	V	
6	S	
7	D	
8	L	
9	M	06
10	M	
11	J	
12	V	
13	S	
14	D	
15	L	
16	M	07
17	M	
18	J	
19	V	
20	S	
21	D	
22	L	08
23	M	
24	M	
25	J	
26	V	
27	S	
28	D	

MARS

1	L	09
2	M	
3	M	
4	J	
5	V	
6	S	
7	D	
8	L	
9	M	10
10	M	
11	J	
12	V	
13	S	
14	D	
15	L	
16	M	11
17	M	
18	J	
19	V	
20	S	
21	D	
22	L	
23	M	12
24	M	
25	J	
26	V	
27	S	
28	D	
29	L	
30	M	13
31	M	

AVRIL

1	J	
2	V	
3	S	
4	D	
5	L	14
6	M	
7	M	
8	J	
9	V	
10	S	
11	D	
12	L	15
13	M	
14	M	
15	J	
16	V	
17	S	
18	D	
19	L	
20	M	16
21	M	
22	J	
23	V	
24	S	
25	D	
26	L	17
27	M	
28	M	
29	J	
30	V	

MAI

1	S	
2	D	
3	L	18
4	M	
5	M	
6	J	
7	V	
8	S	
9	D	
10	L	19
11	M	
12	M	
13	J	
14	V	
15	S	
16	D	
17	L	20
18	M	
19	M	
20	J	
21	V	
22	S	
23	D	
24	L	21
25	M	
26	M	
27	J	
28	V	
29	S	
30	D	
31	L	

JUIN

1	M	
2	M	22
3	J	
4	V	
5	S	
6	D	
7	L	23
8	M	
9	M	
10	J	
11	V	
12	S	
13	D	
14	L	24
15	M	
16	M	
17	J	
18	V	
19	S	
20	D	
21	L	25
22	M	
23	M	
24	J	
25	V	
26	S	
27	D	
28	L	26
29	M	
30	M	





**TERRES
DU HAUT
BERRY**

**FUSSY - PIGNY
VIGNOUX-SOUS-LES-AIX**



**TERRES
DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

CONSIGNES POUR LA COLLECTE

LE BAC NOIR PUCÉ

- (Ordures ménagères) :
- Sortir les bacs après 18h la veille de la collecte
 - Les bacs sont la propriété de la collectivité et doivent être entretenus par les utilisateurs.
 - Signalez tout problème ou tout changement de situation (déménagement, etc.)

LE BAC JAUNE

- (emballages recyclables) :
- Tous les emballages et tous les papiers se trient
 - Pas besoin de les laver
 - En vrac, sans les imbriquer

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M
2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 S	3 M	3 V	3 D	3 M ●	3 V
4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 L	5 J	5 D	5 M ●	5 V	5 D
6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 M	7 S	7 M ●	7 J	7 D	7 M
8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 S	10 M ●	10 V	10 D	10 M	10 V
11 D	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S
12 L	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M ●	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 M	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M ●
15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M
16 V	16 L	16 J	16 S	16 M ●	16 J
17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 L	19 J	19 D	19 M ●	19 V	19 D
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 M	21 S	21 M ●	21 J	21 D	21 M
22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 V	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 S	24 M ●	24 V	24 D	24 M	24 V
25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S
26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M ●	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M ●
29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 V	30 L	30 J	30 S	30 M ●	30 J
31 S	31 M	31 M	31 D		31 V

● Jours de collecte

Dépôts sauvages

Malgré la présence de services et d'installations de stockage et de traitement des déchets – collecte des ordures ménagères, collecte des recyclables, accès aux déchèteries - nous constatons tous les jours des déchets en tout genre à côté des bennes à verres.

Les dépôts sauvages, c'est quoi ? Ce sont des dépôts de déchets de n'importe quelle nature ou dimension abandonnés par des particuliers ou des entreprises sans aucune autorisation administrative ni accord du propriétaire du terrain, en un lieu public ou privé non prévu à leur entreposage.

Quels sont les enjeux ? Les dépôts sauvages sont des actes d'incivisme, source de nuisances environnementales et sanitaires.

- Lutter contre la dégradation des paysages et du cadre de vie
- Prévenir les pollutions des sols, de l'eau, de l'air et la dégradation des éco-systèmes
- Se prévaloir des risques sanitaires
- Maîtriser le coût de gestion des faits d'incivisme

Aspects règlementaires

Loi du 13 juillet 1975 - Intègre l'interdiction des dépôts sauvages.

Code de l'Environnement : L'article L541-2 précise que « tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion » et l'élimination.

Le maire a compétence pour mettre fin aux pollutions de toute nature, dans le cadre de l'ordre, de la sûreté, sécurité et salubrité publique. Il dispose de pouvoirs de police spéciale en matière de déchet au titre de l'article L 541-3 ainsi que d'un pouvoir de police générale au titre des articles Art. L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dont il peut faire usage en cas d'urgence.

Code pénal : Décret n° 2015-337 du 25/03/2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets Aggrave l'amende encourue par le Code pénal en cas d'abandon de détritus sur la voie publique et mentionne les sanctions applicables ci-dessous.

Sanctions : Suite au décret N° 2015-337 du 25 mars 2015 et d'après le Code Pénal et le Code de l'Environnement, les peines encourues sont les suivantes :

Fait	Référence	Classe de contravention	Montant de la contravention
Abandonner, jeter, déverser des déchets de façon contraire au règlement de collecte	Article R632-1 du code pénal et Article R541-76 du code de l'environnement	Classe 2	35 € si règlement sous 45 jours suivant le constat d'infraction, 75 € au-delà et jusqu'à 150 € en cas de défaut de paiement
Abandonner, jeter, déverser des déchets sur la voie publique	Article R633-6 du code pénal	Classe 3	68 € si règlement sous 45 jours suivant le constat d'infraction, 180 € au-delà et jusqu'à 450 € en cas de défaut de paiement
Embarrasser la voie publique en diminuant la sûreté du passage	Article R644-2 du code pénal	Classe 4	Jusqu'à 750 €
Abandonner, jeter, déverser des déchets transportés avec l'aide d'un véhicule	Article R635-8 du code pénal et Article R541-77 du code de l'environnement	Classe 5	Jusqu'à 1 500 € et 3 000 € en cas de récidive
Abandon sauvage d'ordure dans le cadre d'activités commerciales	Articles L541-46 et L541-48 du code de l'environnement		Peine maximum de 2 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende



Les Outils réglementaires comprennent :

- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** qui consistent à définir les opérations nécessaires pour mettre en valeur les paysages, les entrées des communes, le patrimoine, etc. et à assurer le développement de la commune. Elles constituent davantage des objectifs à atteindre que des contraintes.
- **Le Règlement** qui fixe, en cohérence avec le PADD, les règles d'urbanisme pour l'ensemble des communes. C'est le fondement de la délivrance des futures autorisations d'urbanisme.

Ce règlement est constitué :

- ◇ D'une *partie graphique* qui présente un **plan de zonage**. Le PLUi organisera le découpage du territoire communal en quatre types de zones : les zones urbaines (« U »), les zones à urbaniser (« AU »), les zones naturelles (« N ») ou agricoles et forestières (« A ») à protéger.
- ◇ D'une *partie écrite* qui fixe les règles d'urbanisme et d'utilisation générale des sols.

A signaler qu'en zone agricole (zone « A »), il existe des exceptions à l'inconstructibilité. Le règlement permet de désigner les bâtiments pouvant faire l'objet d'un « **changement de destination** », dès lors que celui-ci ne compromet pas l'activité agricole (exemple : un bâtiment agricole ou un hangar transformé en maison d'habitation ou en gîte après cessation d'une activité agricole).

Le règlement comportera des annexes comprenant les plans des réseaux, les servitudes d'utilité publique, etc.

Le PLUi est approuvé à la majorité des suffrages exprimés et la délibération du conseil municipal, transmise au préfet pour un contrôle de légalité, devient alors exécutoire.

Le PLUi nous concerne tous !

Le PLUi se construit avec l'ensemble des élus municipaux des 30 communes des Terres du Haut-Berry, avec le support du cabinet Atopia, mandaté par la communauté de communes, mais son élaboration **nous concerne tous** parce qu'elle détermine les grandes orientations de notre territoire, les projets d'équipements et de services, la vitalité future de notre commune, de notre école, de nos commerces et finalement l'attrait de notre commune pour chacun d'entre nous.

En pratique ...

Comment participer à ce projet et vous associer à la construction du PLUi ?

- ◆ Nous avons commencé à prendre **contact avec les propriétaires** de parcelles disponibles situées dans le contour urbain ou à proximité du contour urbain pour connaître leurs projets.
- ◆ Nous mettons à votre disposition un **registre en libre accès à la mairie** pour que vous puissiez exprimer vos demandes. Nous sommes également disponibles pour vous rencontrer en mairie ou sur le terrain pour mieux comprendre vos projets. Faites-nous part de vos souhaits !
- ◆ Vous pouvez venir consulter en mairie le **dossier de synthèse** et plus tard le projet de **plan de zonage**.
- ◆ Nous vous informerons régulièrement de **l'état d'avancement du projet** et nous organiserons des **réunions publiques** si la situation sanitaire le permet.
- ◆ Vous pouvez aussi consulter le **site internet de la commune** : www.vignouxsouslesaix.fr ou le **site internet de la communauté de communes** : www.terresduhautberry.fr

NICOLAS BLANCHET

LES RETAUX
18110 ST MARTIN D'AUXIGNY

TERRASSEMENT
TRAVAUX PUBLICS
ASSAINISSEMENT



travauxpublics@tpnicolasblanchet.com
06 14 97 85 72



Nicolas ARNALDI

Responsable Commercial
an.sunnyberry@gmail.com

06 95 44 45 91

Photovoltaïque - Chauffe Eau Solaire - Energies Renouvelables
Maintenance - Dépannage - Nettoyage

www.sunnyberry.fr - Briscoche 18390 OSMOY

EURL FABIEN NAVILLE
Artisan PLAQUISTE-PEINTRE

16 chemin du grand
fromengeux
18110 vignoux sous les aix

eurl.fabien.naville@gmail.com

06 60 88 58 94

02 48 02 52 22



**MAÇONNERIE NEUF ET RÉNOVATION
TRAVAUX PUBLICS
AMÉNAGEMENT CHEMIN ET COUR**

S.A.S. CAZIN

02 48 64 40 83

34, rue des Vallières
18220 LES AIX D'ANGILLON
sascazin@orange.fr

Et notre restauration scolaire

Un repas de Noël quand même...

Compte tenu des conditions sanitaires, le repas de Noël des enfants n'a pas pu se tenir à la salle des fêtes comme tous les ans. Malgré tout, l'équipe de cuisine de Vignoux a su apporter la bonne humeur et la convivialité à cet événement, au sein du restaurant scolaire.



Les deux services ont été maintenus pour distribuer ce menu festif :

- ♦ Pâté en croûte façon Richelieu et sa salade de mâche
- ♦ Gigolette de volaille farcie aux champignons et gratin dauphinois
- ♦ Fromage
- ♦ Bûche glacée et sa clémentine

Et pour terminer, le petit père Noël en chocolat qui cette année n'a pas pu être distribué par le vrai père Noël.



Souhaitons que l'année prochaine nous puissions retrouver l'ambiance qui fait de cet événement un moment attendu par tous.

École



Pour oublier une fin d'année scolaire 2019-2020 compliquée et atypique, les élèves des trois classes se sont retrouvés pour le traditionnel pique-nique, le dernier jour de classe.

Ce moment convivial a été l'occasion de retrouver tous les copains.

A la suite de ce déjeuner, des groupes d'élèves ont présenté des petits spectacles qu'ils avaient eux mêmes préparés. Merci et bravo aux artistes !

Bibliothèque Municipale

Un nouveau groupe de bénévoles a été constitué pour la bibliothèque. Il sera en activité dans le mois de janvier 2021.

Nous vous donnerons plus d'informations sur les jours et les heures d'ouvertures.

Le groupe de bénévoles :

- ♦ Claudine Coudrat (absente de la photo)
- ♦ Béatrice Cosson
- ♦ Françoise Mauduit
- ♦ Géraldine Petithomme
- ♦ Catherine Marteau
- ♦ Aurélie Raimbault
- ♦ Damien Raynal (absent de la photo)

Nous leur souhaitons une pleine réussite et leur apporterons tout notre soutien.



Il était une fois : à Vignoux sous les Aix

Il était une fois à Vignoux-sous-les-Aix un **Modèle Élégance** qui se conjugue au masculin en la personne de **Kevin Guilleminot**.

Jeune Vignogillois de 24 ans, Kevin a été élu Modèle Élégance Centre-Val de Loire 2020, le samedi 10 octobre à Déols dans l'Indre.



Né à Strasbourg en 1996, il arrive en 2007 avec ses sœurs et ses parents dans le Cher. Suite à une mutation professionnelle, ils choisissent Vignoux-sous-les-Aix, un village qu'ils voulaient profondément rural et qui leur offrait la qualité de vie recherchée.

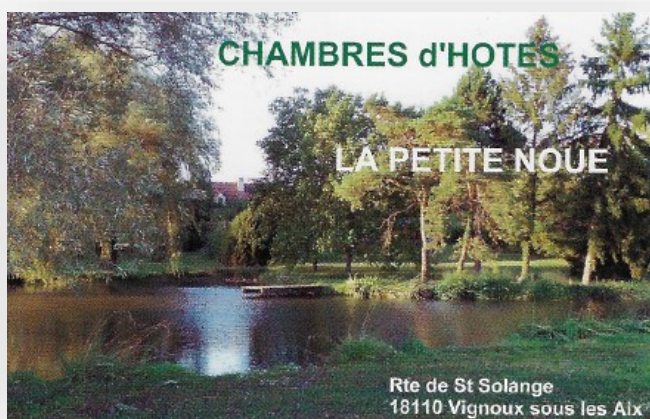
Sportif, joueur de foot auprès du club local le F.C. Fussy-St Martin-Vignoux, il y trouve un esprit d'équipe et de camaraderie qui motive sa participation au maintien du niveau régional.

Son cursus scolaire le portera à l'INSA de Bourges où il suit une formation en alternance comme ingénieur en maîtrise de l'efficacité énergétique auprès de grandes entreprises afin d'étudier et développer différents processus industriels tout en réduisant leur impact sur l'environnement.

Kévin Modèle Élégance Centre-Val de Loire 2020 est qualifié pour participer à l'élection de Modèle Élégance France 2021 qui se déroulera à Aniche le 22 mai 2021 dans la région Nord Pas de Calais.

Nous lui souhaitons bien sûr toute la réussite possible dans son parcours d'Elégance mais aussi dans son parcours d'Ingénieur. Il peut être assuré de notre soutien.

Pour contacter Modèle Élégance Centre-Val de Loire :
centre@modele-elegancefrance.fr



LES CHARMANCES SAS

Un moment de déconnexion

Par téléphone :
09 5215 36 76
 Caty: 06 87 52 15 46/Béa : 06 50 49 91 14
 Par mail :
 "lapetitenouvevignoux@gmail.com"

TERR'AS-VERTS

Clôtures - Terrassement - Assainissement
 Entretien et Création d'espaces verts

02 48 30 60 68 18390 Saint-Germain-du-Puy

LANOUE JEAN-PAUL

**COMMERÇANT EN FRUITS AU DÉTAIL
 POMMES - POIRES - JUS DE POMMES**

3 hameau de Faitin
 18110 VIGNOUX SOUS LES AIX

• Tél.: 02 48 64 54 95 / 06 75 62 36 34
 • Fax : 02 48 64 14 00

CAUDRY

Sasu au capital de 3000 euros

**Couverture - Zinguerie
 Neuf - Rénovation - Réparation**

29 route de Vinon 02 48 64 63 59
 18300 VEAUGUES 07 71 12 92 27

**METALLIER
 SERRURIER**

DSSM

-PORTAIL PORTILLON
 -ESCALIER
 -VERRIERE
 -GARD-CORPS
 -DEPANNAGE A DOMICILE

S.BAILLOUX

7 HAMEAU DE FAITIN 18110 VIGNOUX SOUS LES AIX

06-86-20-35-24

dssm@laposte.net



le Pêche Mignon

5 Route de Bourges
 18110 Vignoux-sous-les-Aix
02 48 57 76 39
 cyril.musard@restaurant-pechemignon.fr



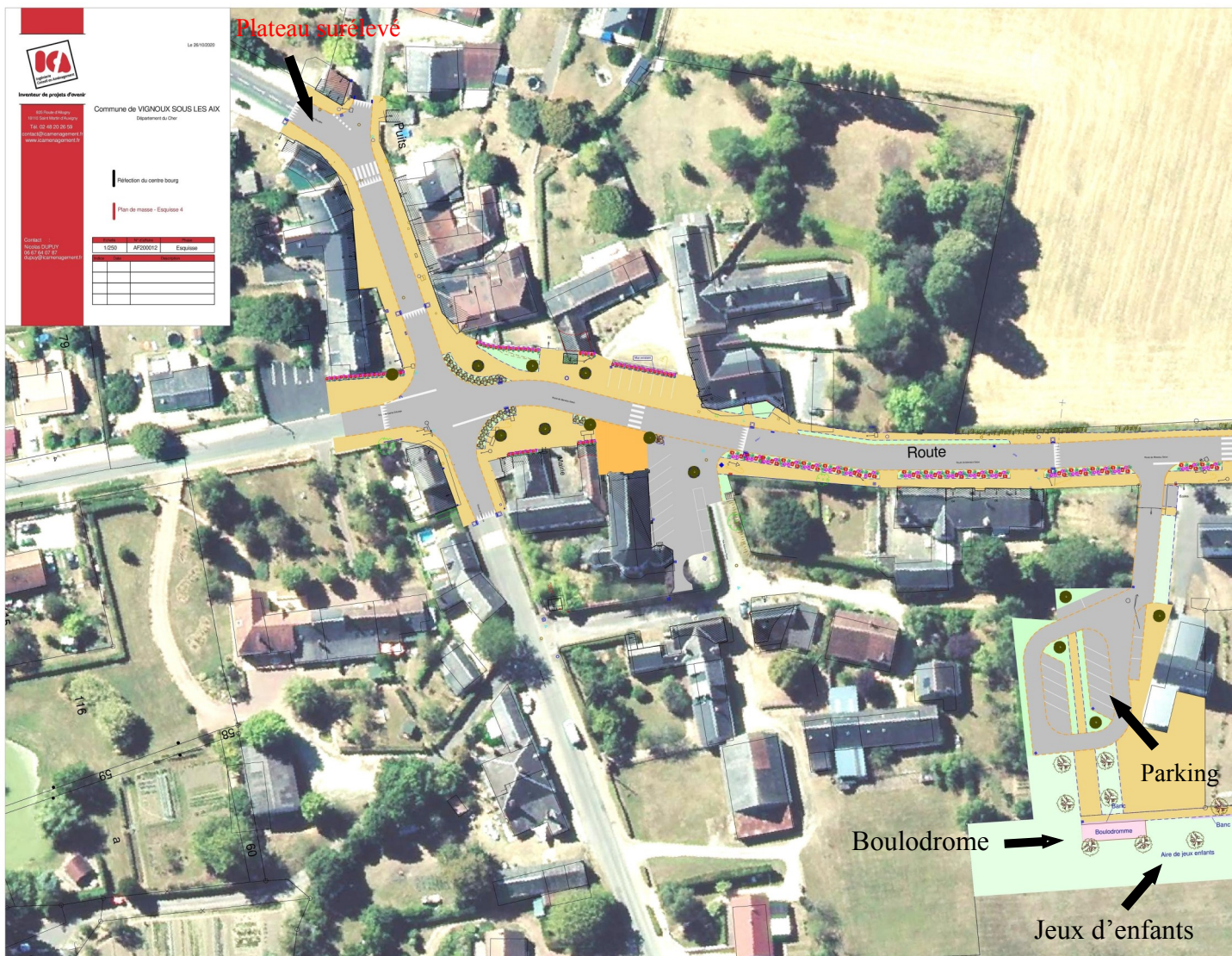
www.restaurant-pechemignon.fr

AMENAGEMENT



Projet d'aménagement sécuritaire du centre bourg

La suite logique des aménagements de la commune, après le restaurant le « Pêché mignon » et la nouvelle mairie, est l'aménagement du centre bourg. Nous le voulons sécuritaire, paysager et ludique.



CENTRE BOURG

Sécuritaire :

- ♦ aux entrées de Vignoux-sous-les-Aix à hauteur de la Rue d'Auron et de la Route de Bourges ;
- ♦ pour les piétons sur les accotements empruntés par ceux-ci ;
- ♦ aux abords de l'école par l'aménagement d'un plateau surélevé et d'un lieu de stationnement dédié ;
- ♦ au niveau du carrefour de la mairie, soit par l'aménagement d'un rond-point, soit par la modification du sens de la priorité (rien n'est encore défini sur ce point particulier)

Paysager :

Car il s'accompagnera d'aménagements arbustif et végétal sur le bord des accotements piétons et dans les espaces de vie.

Ludique :

Pour les petits et les grands par l'installation d'un city stade, d'un boulodrome et de jeux d'enfants près du nouveau stationnement scolaire.

Nous prévoyons de faire ces travaux en deux tranches pour des raisons de financement et des raisons techniques pour l'aménagement du carrefour de la mairie si nous nous orientons vers l'option giratoire. L'esquisse vous donne un aperçu de l'aménagement dans sa globalité.



La vie des associations

AU FIL DE VIGNOUX

Tout d'abord section de Cœur de Village, l'association Au Fil de Vignoux a pris son indépendance et a été créée en juin 2005, sous la présidence de Marie-Claude Ramin.

Elle a pour objet « l'initiation et le perfectionnement aux différentes techniques de la broderie et autres activités créatives ». Au cours des années, ses activités se sont diversifiées : tricot, crochet, feutrine, et même dentelle aux fuseaux pour certaines, se sont ajoutés au point compté, au hardanger, à la broderie suisse, à la broderie au ruban...

Tous les deux ans, l'association organisait en mars, pendant tout un week-end, le Printemps du Fil, une grande exposition des travaux des deux années écoulées, avec la présence de créatrices et, selon les années, d'un peintre, de Guy Alaphilippe qui présentait ses travaux de philatélie, de Claude Masset qui faisait une démonstration de tournage sur bois. La dernière de ces expositions a eu lieu en mars 2013.

En mars 2014, c'est le premier Tricote-Printemps : une journée de rencontres autour de la laine et du fil, avec des ateliers et des démonstrations, et des exposantes invitées. Depuis mars 2015, cette manifestation s'accompagne à nouveau d'une exposition des travaux des adhérentes. En mars 2017, elle reprend le nom de Printemps du Fil. Elle devait avoir lieu cette année le 14 mars, mais a dû être annulée au dernier moment. Et pour 2021, il n'y a évidemment pas de projet.

L'association a exposé dans divers lieux : à Vasselay pour la journée des Aînés ruraux en 2007, au château de Varye en 2009 (invitée par l'association de Saint-Doulchard), au centre culturel de Fussy en 2014. Elle a également participé à la première Fête de la Récup' en 2016 et à tous les forums des associations organisés par la CCTV ou la CCTHB, ainsi qu'au marché de Noël de Fussy en faveur du Téléthon en décembre 2017.



Les réunions ont habituellement lieu un jeudi sur deux, de 18h à 20h, et les adhérentes ont été ravies de quitter le préfabriqué pour la salle commune de la mairie, mais malheureusement, situation sanitaire oblige, elles n'ont pas pu profiter longtemps de ce lieu agréable et confortable. Toutes espèrent pouvoir se retrouver dès que possible pour se montrer leurs travaux et échanger idées et techniques. Si vous le désirez, vous pourrez les rejoindre.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à :

Elisabeth Morin (02 48 64 58 96)

Pierrette Pellard (02 48 64 85 42)

Marie-Claire Rebregt (02 48 69 44 96)





Nos activités, commencées en octobre 2019 (marches à thèmes adhérents - rifles - concours de belote - randonnée pédestre) se sont arrêtées au mois de mars 2020 avec la course cycliste suite au contexte sanitaire.

Néanmoins l'Assemblée Générale a pu être tenue début octobre 2020.

Le bureau de l'association et le calendrier des activités pour **2020/2021** ont été établis. Calendrier malheureusement suspendu dans l'immédiat jusqu'à ce que nous puissions évoluer en toute sécurité sanitaire.

Merci à tous ceux qui nous ont aidés et ont participé aux quelques activités.

Je prends l'occasion de cette année quasi « blanche » pour vous indiquer ou vous rappeler « l'esprit » des **Foyers Ruraux auquel celui de Vignoux est attaché depuis 1947 maintenant !.....** :

- * **S'épanouir et agir** dans son village.
- * Tisser des **liens sociaux** en milieu rural pour faire en sorte que **nos villages restent vivants** en luttant contre l'isolement.
- * Réunir, **quel que soit leur âge**, tous ceux qui ont des idées pour **animer** une action, **développer** une activité, ou simplement **donner** un coup de main. **Les villages ne peuvent vivre que grâce à la bonne volonté de chacun.**

Notre Foyer Rural est une association régie par la loi de 1901 qui adhère à la **Fédération Nationale des Foyers Ruraux (FNFR)**. Celle-ci nous apporte aide en matière d'assurance ; d'informations diverses liées aux activités (culturelles ou sportives) ainsi qu'à la gestion de nos adhérents.

Les orientations exposées ci-dessus vous « accrochent » ! Alors n'hésitez pas à nous rejoindre en devenant adhérent ou/et en proposant simplement vos idées ou votre aide lors de nos différentes activités. Pour information la cotisation d'adhésion est en partie liée au coût de l'assurance que nous devons à nos adhérents.

Prenez bien soin de vous et **Bonne Année 2021** à tous en souhaitant que celle-ci soit l'occasion de retrouver pleinement, à travers notre association, ces liens sociaux qui nous manquent bien aujourd'hui !

Vous pouvez nous joindre :
Foyer-rural.vignoux-sous-les-aix@laposte.net
06 68 13 25 10 ou 06 50 46 55 86

*Le Président,
François NIQUIS*



Chasse aux œufs 2018



Fête Folklorique 2018

CŒUR DE VILLAGE

Chères Vignogilloises, Chers Vignogillois,

L'année restera dans les annales de l'association, la Covid 19 est passée par là.

Toutes nos manifestations ont été annulées à part le carnaval qui s'est très bien passé avec une participation de plusieurs enfants et leurs parents par un temps maussade.

Au sein de l'association beaucoup de membres sont partis et nous remercions le travail qu'ils ont réalisé pendant plusieurs années pour nos manifestations.

En espérant que l'année 2021 reparte sans problème et dans la bonne ambiance. Les portes de l'association sont ouvertes à toutes personnes de bonne volonté pour venir renforcer notre équipe.

En attendant, passez une bonne fin d'année et en espérant vous voir à nos prochaines manifestations.

*Le Président,
M. Gérard COURROUX*

AMICALE VIGNERONNE DE SAINT PAUL

Saint Paul, saint patron des vigneron se déplace de foyers en foyers, honorer Saint Paul, est une tradition qui, grâce aux habitants de Vignoux et des communes alentours, se perpétue depuis plus de 60 ans.

Dimanche 2 février 2020, les Vignogillois ont fêtés Saint Paul.

La journée commence par un rassemblement à partir de 10h chez la bâtonnière sortante Dominique GUILLARD route de Soulangis.

Un cortège s'organise et se prépare à défiler jusqu'à l'Eglise où un office religieux est célébré chacun vient prier pour que les récoltes soient bonnes et ne subissent pas les mauvais caprices du ciel.

Vers 12h00 l'Amicale offre un vin d'honneur à la salle des fêtes.



Pendant le vin d'honneur, passation du bâton qui sera confié par Dominique GUILLARD à Catherine et Gilles MARTEAU, propriétaires de chambres d'hôtes à « La Petite Noue ». Ils vont le conserver toute cette année 2020, en veillant à tourner le visage du bon saint vers les champs et les vignes.

Aux environs de 13h30 un repas est servi par le restaurant du village « Le Pêché Mignon ».

L'après-midi se poursuit avec JAN PIER qui est venu distraire les convives.

Il n'y aura pas de fête de Saint Paul en 2021 en raison des conditions sanitaires qui nous sont imposées.

Au nom de tous les membres de l'Amicale je vous souhaite, malgré tout, une très belle année.

*La Présidente,
Suzanne Jabaudon*



ÇA ROULE POUR NOUS

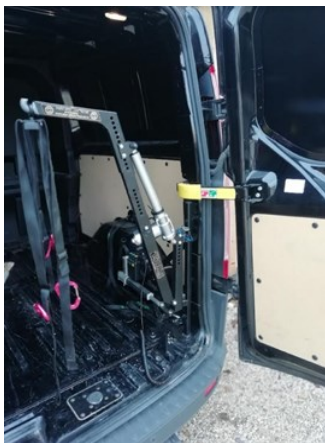
Comme vous le savez, notre association a pour but d'améliorer le quotidien des enfants handicapés et de leurs familles. Au-delà de vouloir leur apporter un accès aux loisirs, notre objectif premier est d'apporter une aide humaine, financière et morale. Nous tentons de faire connaître les différentes pathologies et les problématiques auxquelles sont confrontées les familles.

Cette année, nous aurions dû fêter nos 5 ans d'existence avec vous.

Mais la crise sanitaire a gâché la fête et les manifestations prévues (Randonnée pour tous, Color Run, Foire aux livres, Soirée couscous) n'ont malheureusement pas pu être maintenues.

Néanmoins, grâce à vos dons et finances restantes de vos précédentes participations à nos différents événements, ÇA ROULE POUR NOUS a pu continuer à aider les enfants handicapés.

L'association a financé les aménagements complets de deux véhicules, pour les adapter aux pathologies des deux enfants, pour la « modique » somme de 7273.74 €.



Actuellement, nous finançons des bras articulés pour l'aide à l'alimentation : Neater Eater. Il s'agit de prendre en charge le renouvellement d'un Neater Eater manuel (2907.55 €) et l'achat d'un premier Neater Eater électrique (7360.00 €) adapté à une dépendance plus lourde.



Neater Eater manuel



Neater Eater électrique

Parallèlement, nous allons acheter un ordinateur adapté pour la scolarité de Lilou.

La crise et les confinements nous ont rappelé à quel point partager du temps à vos côtés nous manque.

Votre soutien est une aide énorme pour nos familles, sans compter votre solidarité: un de nos fidèles adhérents a investi du temps pour nous et grâce à lui notre site internet a vu le jour en cette fin d'année.

Votre aide est la bienvenue, nous avons toujours besoin de **bénévoles** et **d'adhérents**.

Si vous connaissez des familles d'enfants handicapés dans le besoin, n'hésitez pas à les diriger vers nous !

Si vous êtes aidant ou professionnel de santé et souhaitez une aide pour financer une formation, contactez-nous.

Nous espérons vous retrouver très vite, en espérant une année 2021 riche en manifestations, si le virus nous laisse enfin tranquilles.

En attendant, prenez bien soin de vous et de vos proches.

Contacts :

Coralie GAUTIER GIBEAUX (Présidente) : 06.50.09.37.12

Aurélien GOIN (Vice-présidente) : 06.65.42.30.59

Site internet : <https://ca-roule-pour-nous.monsite-orange.fr/>

Contact : ca-roule-pour-nous@orange.fr

FOOTBALL CLUB FUSSY SAINT-MARTIN VIGNOUX



Le **FCFSMV** a terminé sa saison 2019/2020 à la mi-mars, difficile à vivre pour tout le monde, il restait 7 matchs à jouer. Un classement a été établi, nos équipes sont restées au même niveau :

- * l'équipe 1 en Régionale 3,
- * l'équipe 2 en 2^{ème} division Départementale,
- * l'équipe 3 accède à la 3^{ème} division départementale.

Un bilan sportif tout à fait raisonnable, puisque le club connaissait pour la 1^{ère} fois le niveau régional en sénior. Pour les équipes jeunes toutes ont connu des résultats honorables.

La nouvelle saison repartie en septembre s'est de nouveau arrêtée en octobre, quand reprendra t'elle ???
Difficile de faire un bilan sportif, l'effectif reste stable, environ 250 licenciés.

Du changement est intervenu pendant le confinement :

- * les entraîneurs seniors Stéphane Le Moigne et Mickaël Goin ne sont plus au club,
- * Jean-Claude Pasquet ne trace plus les terrains,
- * Odile a délaissé la buvette...

Il a fallu trouver de nouvelles personnes. L'entraîneur de l'équipe R3 est Guillaume Onapoy, qui passe actuellement son diplôme d'entraîneur BFM, accompagné de Jérémy et Jacques, 2 anciens joueurs du club. Pour la réserve c'est Stéphane Dubois accompagné de Romain Bertrand et la 3^{ème} équipe Alain Philoreau. Toutes les équipes de jeunes de U7 à 18 sont encadrées par des éducateurs tous diplômés, chose qui avait été demandée lors de la fusion avec Fussy. Pour l'équipe féminine, le duo Podo et Wil est reconduit.

Concernant l'aspect financier difficile de prévoir, car toutes les manifestations ont été et sont annulées.

Nous espérons des jours meilleurs et pouvoir retrouver les terrains... mais quand ???

Bonne fin d'année à tous



L'association équestre *Le Petit Club de Vignoux* est ravie de vous accueillir en cette nouvelle année scolaire.

Vous souhaitez découvrir l'équitation ou vous perfectionner ?! Nos poneys et chevaux sont impatients de vous rencontrer chaque samedi de 9h à 17h30 ainsi que les mercredis après-midi, au 51 ter Route de Sainte Solange, sous l'œil expert de notre monitrice, Mélissa.

A tout âge, plaisir et rigolades sont garantis !

L'association est représentée par les membres suivants pour la saison 2020-2021

Présidente : Laure MASSON

Trésorière : Sandrine SZTENDERA

Secrétaire : Marion DELCHER

Secrétaire adjointe : Pauline ADKHIS-DUPUY



caréco
PIECES D'OCCASION GARANTIES CHATREIX

CENTRE VHU AGRÉÉ

**RECYCLAGE
AUTOMOBILE**

**VENTE DE VÉHICULES
D'OCCASION VÉRIFIÉS
ET GARANTIS**

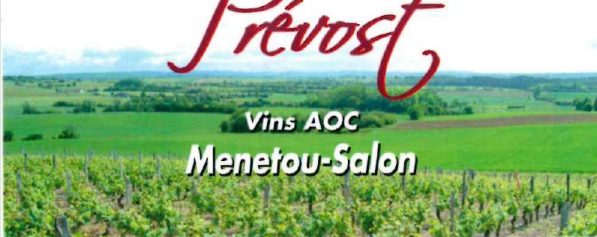
caréco v.o.
RÉSEAU DE VÉHICULES D'OCCASION



**Route de Soulangis
18110 VIGNOUX-SOUS-LES-AIX
02 48 64 69 71
Site : www.chatreix.fr**

CAVE
Prévost

**Vins AOC
Menetou-Salon**



3, route de Quantilly - 18110 Vignoux sous-les-Aix - Tél./Fax 02 48 64 68 36
www.cave-prevost.com contact@cave-prevost.com

MABILAT *Lydie et 7J/7*
PRODUCTEURS *Bertrand*



**POMMES • POIRES
JUS DE POMME
PRODUITS RÉGIONAUX**

68, route de Bourges - 18110 St Georges sur Moulon
Tél : 02 48 64 68 65
[f](https://www.facebook.com/bertrand.mabilat) bertrand.mabilat@wanadoo.fr

Studio 16

*16 rue des surgis
18110 Pigny*



06.50.32.41.18

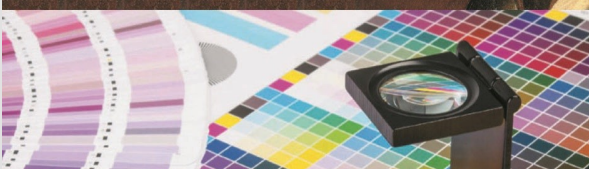
0658755921

sarl MINIOT-CARREAU

Peinture et décoration

LM *L'imprimerie
du Mont Henri IV*

6, rue de Sully • 18250 Henrichemont
02 48 26 71 05 • sarl.imprimeriedumonthenri@neuf.fr



Toutes impressions... Créations...

Infos diverses

CNRACL - Élection des représentants des employeurs, des actifs et des retraités

Conformément au décret n° 2007-173 du 7 février 2007, le **Conseil d'administration de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)** est renouvelé tous les six ans dans les neuf mois qui suivent les élections municipales. Il se compose de seize membres élus représentant les employeurs, les actifs et les retraités affiliés à la CNRACL.

2,2 millions d'actifs, 1,4 million de retraités et près de 37 500 employeurs des fonctions publiques hospitalière et territoriale seront appelés à voter afin de renouveler le Conseil d'administration de la CNRACL.

Le scrutin organisé en 2021 pour l'élection du conseil d'administration de la CNRACL se déroule selon les modalités suivantes :

- 1° Du 1er mars 2021 à 9 heures au 15 mars 2021 à 18 heures pour le vote électronique par internet ;
- 2° Jusqu'au 15 mars 2021 pour le vote par correspondance, le cachet de la poste faisant foi. La dernière levée postale est effectuée sous contrôle d'un huissier le 23 mars 2021.

Le repas des Aînés

Cette année nous avons été dans l'obligation de changer l'organisation du repas des aînés, Covid 19 oblige.

Nous avons proposé trois solutions à ceux-ci :

- * Recevoir un colis,
- * Commander un repas au « Pêché Mignon » à emporter ou à se faire livrer,
- * Réserver un repas au « Pêché Mignon ».

Si ce principe n'a pas le ressenti d'un moment privilégié de se retrouver en nombre à la salle des fêtes, il aura eu le mérite d'être accueilli avec succès par nos aînés car ils ont été plus nombreux à participer.

Je tiens à remercier Caroline et Cyril pour leur disponibilité et la qualité des repas proposés à nos aînés.

Commémorations 8 mai et 11 novembre



A la demande de la Préfecture, et compte tenu du contexte, les commémorations ont eu lieu en comité restreint avec tout le respect Républicain dû aux braves.

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES

A compter du 1^{er} janvier 2021

DUREE LOCATION	HABITANTS HORS COMMUNE	HABITANTS COMMUNE
1 journée	330 € * Acompte 99 €	180 € * Acompte 54 €
2 journées	445 € * Acompte 134 €	230 € * Acompte 69 €
3 journées	560 € * Acompte 168 €	290 € * Acompte 87 €
<i>* Plus participation aux charges</i>		
	<i>Charges forfait été (01/05 au 30/09)</i>	<i>Charges forfait hiver (01/10 au 30/04)</i>
A la journée	30 €	100 €

Forfait ménage (facultatif) : 150 €

- Remise des clefs la veille de la location.
- Règlement solde de la location par chèque lors de la remise des clefs.
- Respecter le règlement de location et d'utilisation de la salle des fêtes.
- Locaux et abords rendus propres.
- Souscrire police d'assurances couvrant dommages locaux et fournir l'attestation.
- Réservation en Mairie.
- Tarifs révisables annuellement.

MAIRIE

DE

VIGNOUX SOUS LES AIX

Rte de Menetou—18110

Tel : 02-48-64-52-93

Tél. astreinte : 07-87-03-96-51

(week-end et jours fériés)

Fax : 02-48-64-69-14

Email : mairievignoux-aix@wanadoo.fr

Rappel

En cas de coupure de courant, vous devez contacter ENEDIS (ERDF) au numéro indiqué sur votre facture d'électricité et non la mairie.

La commune n'est pas en charge de la distribution de l'électricité et, comme vous, est victime de la coupure de courant.

Aussi, inutile de laisser un message téléphonique sur le répondeur de la mairie, qui arrive vite à saturation.

Merci pour votre compréhension.

Le relevé de votre compteur eau

Le relevé de votre compteur eau a lieu une fois par an, de janvier à février suivant la météo. Si le releveur ne peut accéder à votre compteur, ou si vous êtes absent, il vous laisse un avis de passage. Dans ce cas, vous devez nous communiquer ce relevé en retournant la carte réponse sous une semaine.

L'accès aux compteurs d'eau par les agents communaux permet de relever le volume de votre consommation, mais aussi parfois de déceler des anomalies sur les réseaux intérieurs, notamment la présence de fuites.

Afin de faciliter le travail des agents et donc d'améliorer la qualité du service rendu aux abonnés, nous nous saurions gré de bien vouloir :

- * permettre l'accès aux compteurs ;
- * débarrasser les regards de tous les matériaux installés contre le gel ;
- * nettoyer les regards des eaux infiltrées et des boues rendant les compteurs illisibles.

D'avance nous vous en remercions.

Carnet familial 2020



Naissances

10 mars : Lucie DOS SANTOS

22 avril : Kaëlys ASSANI

29 mai : Clara CHATREIX

28 juillet : Gioia MAÏDA RACOUËT

7 août : May-Lynn BRUNAUD MEUDIC

Mariages

29 août : Aurélie PITOIS & Nicolas JABAUDON

12 septembre : Sylvie BIDAULT & Yves CHARBONNIER



Décès

Pas de décès cette année

Artisans et commerçants à votre service

BATIMENT

ART Construction - 308 rue Amédée Bossée (St Doulchard)	06.50.43.86.87 02.48.65.80.52	Maçonnerie générale
AUDRY Olivier - 22 route de St Georges	02.48.64.63.59 07.71.12.92.27	Couverture, zinguerie, ramonage, bâches
DALLOIS Daniel - 12 route de la Plante	02.48.64.68.91	Menuiserie - Fabrication et pose
DANGERON Denis - 13 chemin du Petit Fromangeux	02.48.64.60.85	Charpente, couverture, zinguerie
MINIOT-CARREAU SARL - 9 allée des Bouvreuils (Bourges)	06.58.75.59.21	Peinture, décoration
NAVILLE Fabien - 16 chemin du Grand Fromangeux	02.48.02.52.22 06.60.88.58.94	Plaquiste-peintre
SUNNY BERRY - Nicolas ARNALDI Briscoche (Osmoy) an.sunnyberry@gmail.com	06.95.44.45.91	Installations solaires (thermiques et photovoltaïques)
TERR'AS-VERTS - Hameau de Beauregard	06.13.06.92.34	Terrassement – Assainissement - Entretien et création d'espaces verts
TICHICHT Abdel - Berry Climat Les Sauces (Menetou Salon)	02.48.20.62.72 06.36.90.70.80	Plomberie-Chauffage

COMMERCES

Aux délices sucrés SARL - 23 bis route de Bourges	02.36.24.42.99	Boulangerie, pâtisserie
Le Péché Mignon - 5 route de Bourges	02.48.57.76.39	Restaurant, café, épicerie fine société, cartes

AUTOMOBILE

SARL CHATREIX CARECO Bourges - route de Soulangis	02.48.64.69.71	Recyclage automobile - Véhicule d'occasion
MOREL Alain - 127 avenue Charles de Gaulle (Bourges)	02.48.65.71.78	Centre de lavage WAP

ARTISANAT-VENTE DE PRODUITS AGRICOLE ET DU TERROIR

Jean-Paul LANOUE - 3 Hameau de Faitin	02.48.64.54.95	Producteur de fruits, vente direct
GAEC-PREVOST - 3 route de Quantilly	02.48.64.68.36	Cave du Colombier, vins de Menetou Salon AOC
Philippe et Magali RICHARD 1 chemin du Petit Fromangeux	06.08.61.55.15	Boucher-Charcutier-Traiteur

SERVICE-LOCATION

EXPERIENCE - 60 route de Menetou	02.48.64.12.26	Sonorisation, éclairage scénique, location
---	----------------	---

SERVICES

MORIN Jean-Pierre - 11 Hameau de Faitin	09.62.35.89.98	Assistance informatique et internet à domicile
--	----------------	---

TOURISME

Le petit Club de Vignoux - 51 Ter route de Sainte Solange	06.63.20.86.41 06.70.04.25.78	Centre équestre de Vignoux au Petit-Villesavet
Les Charmances SAS - La Petite Noue	09.52.15.36.76	Chambres d'Hôtes
MINIOT Josette - 1 Le Corot	02.48.64.15.10	Chambres d'Hôtes

Social-santé

Informations pratiques

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Perroches - Centre médico-social,
14 rue Agnès Sorel 18500 Mehun sur Yèvre
Tél : 02.48.25.23.30

Permanences :
en mairie de Saint-Martin d'Auxigny
le jeudi de 9h00 à 12h00

en mairie de Menetou-Salon
le lundi de 9h00 à 12h00

SÉCURITÉ SOCIALE

Carte vitale : remise à jour à la borne située
au secrétariat de la mairie de Saint-Martin-
d'Auxigny et dans les pharmacies équipées.

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Fussy :

Dr Motais de Narbonne 02.48.69.42.99
Dr Gheonea 02.48.69.31.47

Menetou Salon :

Dr Robert 02.48.64.83.72

Saint Martin :

Cabinet médical La Cybèle 02.48.02.38.01

Saint Eloy : Dr Vedel 02.48.25.40.00

PHARMACIES

Fussy : Mme Royau 02.48.69.32.80

Menetou Salon :

des Coteaux (SEARL) 02.48.64.81.11

Saint Martin : Mme David 02.48.64.50.07

Saint Eloy : M. Caluraud 02.48.25.44.34

AMBULANCE

Saint Martin : MARQUET 02.48.64.15.15

PEDICURE-PODOLOGUE

Saint Martin :

Mme Virginie Godon 02.48.50.16.27

INFIRMIER(E)S

Fussy :

M. Gautier 02.48.69.36.06
M. Kerléo 02.48.24.80.16

Menetou Salon (5 rue de la Liberté) :

Mme Grolier }
Mme Jegorel } 06.58.14.24.42

Saint Martin :

Mme Gainier }
M. Laurent } 02.48.64.60.51
M. Gautier } 02.48.64.51.41
M. Zanchet } 02.48.25.02.78

CHIRURGIENS-DENTISTES

Saint Martin :

M. Bezançon }
Mme Jacquin } 02.48.64.58.76

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Fussy :

Mme Chauvet *Ostéopathie* 02.48.69.55.97

Menetou Salon :

M. Pelladeau }
M. Xavier } 02.48.64.89.96

Saint Martin :

M. Xavier 02.48.64.55.86
M. Pelladeau *Ostéopathie* 02.48.64.55.86
M. David *Ostéopathie* 06.19.25.63.02
M. Beaumelou 09.52.94.61.69

Saint Eloy : M. Vaudiau 02.48.25.40.05

CLINIQUE-VÉTÉRINAIRE

Saint Martin : Dr Pain 02.48.64.63.67

ORTHOPHONISTES

Fussy : Mme DEVRIÈRE 02.48.69.40.75

Saint Martin :

Mme Caluraud 07.68.25.02.22
Mme Point 02.48.70.52.09

MAIRIE

Tél : 02.48.64.52.93

Tél. astreinte : 07.87.03.96.51

mairievignoux-aix@wanadoo.fr

Secrétariat : ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30

Samedi de 9h à 12h

Maire : M. Thierry COSSON

1^{er} adjoint : M. Yves CORNINA

2^e adjoint : M. Jean THOMASSET

3^e adjoint : M. Laurent PETITHOMME

ÉCOLE

Tél : 02.48.64.67.98

Matin : Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h45-11h45

Après-midi : Lundi, mardi, jeudi, vendredi
13h30-16h30

Garderie : Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 7h20 à 8h35

Après-midi : 16h30 à 18h30

COLLÈGE

Admission en 6^e collège Jules Verne Bourges

Transport au départ de Vignoux à 7h40

Retour 17h35 lundi, mardi, jeudi

Retour 16h15 vendredi

Retour 12h35 mercredi

Contact au syndicat de transport 02.48.64.69.84

LYCÉE

Transport au départ de Vignoux à 6h50

Retour à 19h01 lundi, mardi, jeudi, vendredi

Retour à 13h06 mercredi

SALLE DES FÊTES

Tél : 02.48.64.52.93 (Mairie)

Location de la salle à la mairie

BIBLIOTHÈQUE

Tél : 02.48.64.19.69

GENDARMERIE

Tél : 02.48.66.69.00 ou le 17

POMPIERS

18 ou 112 (n° européen)

ENEDIS (ERDF)

Dépannage **09.72.67.50.18**

SAMU

15 ou 112 (n° européen)

COURRIER

Poste de Saint-Martin d'Auxigny - Place de la Mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

8h45-12h15 et 14h00-17h30

samedi : 8h45-12h00

Fermé le mercredi

Relevé de la boîte aux lettres du bourg à 9h

CULTE CATHOLIQUE

Presbytère de Saint-Martin **02.48.64.50.50**

Mail : paroissesaintmartinmenetou@orange.fr

NOTAIRES

SCP DESMAISON-GIRAUD

Saint-Martin 02.48.64.50.02

Henrichemont 02.48.26.70.31

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY

31 Bis route de Rians 18110 Les Aix d'Angillon

Secrétariat : 02.48.64.75.75

Mail : contact@terresduhautberry.fr

DÉCHETS

Déchets ménagers, cartons, papiers, plastiques

Ramassage le lundi

Verres à déposer dans les containers face à la
salle des fêtes au bois de Faitin.

St Martin d'Auxigny 02.48.64.55.02

Ouverture déchèterie :

Hiver :

du dernier week-end d'octobre au dernier week-end de mars

Matin : mardi, mercredi et samedi de 9h à 12h

Après-midi : du lundi au samedi de 14h à 17h30

Été :

du dernier week-end de mars au dernier week-end d'octobre

Matin : mardi, mercredi et samedi de 9h à 12h

Après-midi : du lundi au samedi de 14h à 18h



Bonne année 2021

*Crédits photographiques : associations de Vignoux, Vignogillois(es)
Imprimerie : Mont Henri IV Henrichemont
Conception graphique : Christelle AUMERCIER*

*Bulletin municipal élaboré par la commission Communication du Conseil Municipal
Avec la participation des secrétaires de mairie
Merci aux associations et Vignogillois(es) pour leur contribution*